

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4916

Société :

86999

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MAKBOUT Noste Fe

Date de naissance :

4/11/59

Adresse : 104, Bd YACOUBI EL DARBOUT

Tél. 0661417304

Total des frais engagés : 57620 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur FAIK Manka
Médecine Générale
Hay Hassani Av. Afghanistane N° 99
Casablanca - Tél.: 05 22 90 96 42

Date de consultation :

06-9-21

Nom et prénom du malade : BELKATT Blaellio Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Allégerée

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

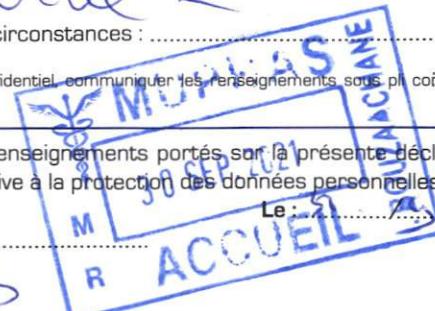
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 12/1

Signature de l'adhérent(e) :

Jatch



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06-09-2012	C	1	170 AFH	Dr FAIK Malika Médecine Générale Av. Afghanistan N° 99 Télé: 05 23 90 00 12

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Ephéméride	Date	Montant de la Facture
Mme Yacoub EL MANSOUR 63- 65, Bd Yacoub EL Mansour 022 25 52 04 - Casablanca	06/09/2021	436,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

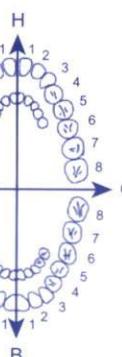
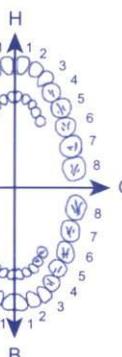
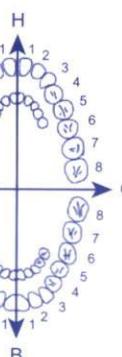
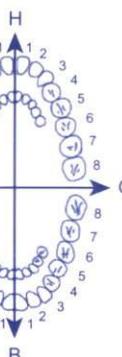
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		Montants des soins
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Date du devis
				Date de l'exécution

Docteur FAIK Malika

MEDECINE GENERALE

Lauréat de la Faculté de Médecine

Centre Hospitalier Universitaire Avicenne - RABAT

99, Avenue Afghanistan - Hy Hassani - Casablanca

Tél. : 05.22.90.96.42

الدكتور فايك مليكة

خريج كلية الطب

مركز الإستشفائي الجامعي ابن سينا - الرباط

99, شارع أفغانستان الحي الحسني - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.90.96.42

Pharmacie Yacoub El Mansour
Mme ZINEB BENNIS
63-65, Bd Yacoub El Mansour
Tel: 022 25 52 04 - Casablanca

06.9.2021



37,00

Mme BELKATI Kelloul

44,30

44,70⁺³

D'azéacicole 60



3 més

44,30

28,00⁺³

glucophage 1000,

242600030-02

1 ct sou

44,30

75,50 glibenazole

242600030-02

1 ct x 31g

37,00 Duxol 500.

LOT : 4374
UT.AV: 10-23
P.P.V: 105DH60

1 ct x 21g

Docteur FAIK Malika

Médecine Générale

Hy Hassani Av. Afghanistan Casablanca - Tél: 05 22 90 96 42

10,60
43,60 Fougacal 1 fct
1 fct / Seau d 7 See

PPV 750,150
PER 03/23
LOT KB04

75,50

28,00

28,00

28,00

1,00

4,4

1,00